



Les démarche après le mariage pour avoir le titre séjour

Par **abdel**, le **10/12/2008** à **16:11**

bounjour;

je suis marocain marie avec une francaise d'origine marocain née en france . j'ai une visa C "touristique" ,j'étais a la prefecture ils ont dit: " rentrer au maroc pour chercher visa D "long séjour" ou il faut un justificatif comme quoi je vivre avec elle depuis 6 mois soit facture EDF ou RELEVÉ DE BANQUE ou LE LOYÉ aux de noms et je peut pas le voir tout ça son mon titre séjour et ma femme et besoin de moi comme moi j'ai besoin d'elle .

je veux savoir si je peut faire mes démarche pour mon titre séjour sans rentrer au maroc .

Merci de votre compréhension